

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN
C.P.T.E. 91-013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 15 JANVIER à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

DATE DE CONVOCATION

9 JANVIER 1991

DATE D'AFFICHAGE

9 JANVIER 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU,
BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, MMEs LISION, MONTRON Adjoints.
MLLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN,
DINDINAUD, MME FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MME
PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la
majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. ALCHER par M. LE GUEUT
M. BARON par M. BUJARD
M. MOULINEAU par M. MARCONI
MME PARROU par M. CHABANEAU

ABSENTS : MM. ALONSO, BARRIERE

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue Secrétaire de
Séance.

OBJET : AVANCE SUR SUBVENTION 1991 A L'OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME.

VOTE : UNANIMITE.

Pour permettre à l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN de fonctionner dans de bonnes conditions durant le 1er trimestre 1991, il est proposé de lui verser une avance sur sa dotation de fonctionnement 1991.

Le montant de l'avance proposée au Conseil Municipal s'élève à 1 000 000 Frs et serait mandatée en Janvier 1991.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . Ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- . Vu l'avis de la Commission des Finances,
- . Après en avoir délibéré,

DECIDE :

. D'accorder une avance sur subvention à l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN de 1 000 000 Frs (Un million).

. Cette avance sera versée en Janvier 1991, étant précisé qu'elle sera prélevée d'office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1991 par la Ville, à l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN.

. Cette dépense sera inscrite au Chapitre 961 Article 657 du Budget Primitif de l'exercice 1991.

Fait les jour, mois et an susdits
Ont signé le Registre
MM. Les Membres Présents

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 24 Janvier 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint